

RÉUNION D'INFORMATION PRÉALABLE À L'INTRODUCTION D'UNE DEMANDE DE PERMIS UNIQUE

La société Aspiravi, Vaarnewijkstraat 17, 8530 Harelbeke, informe la population qu'elle prévoit d'introduire une demande de permis unique relative à :

L'implantation d'un parc éolien de 2 éoliennes d'une puissance totale de 6 à 8 MW situé sur le territoire de la commune de Bassenge, au nord du village de Boirs, le long de l'autoroute E313.

Conformément aux dispositions du Code de l'environnement, cette demande de permis fera l'objet d'une étude d'incidences sur l'environnement et d'une réunion d'information du public à laquelle chacun est invité à assister.

La réunion d'information du public aura lieu le :

Mardi 05 juin 2018 à 19H00 au Cercle Saint-Georges, Rue Lulay 51, à 4690 Bassenge (Glons).

Cette réunion d'information a pour objet :

1. de permettre au demandeur de présenter son projet ;
2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3. de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences;
4. de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Conformément à l'article R41- 4 du Livre 1^{er} du Code de l'environnement, toute personne pourra, dans un délai de quinze jours à dater du jour de la tenue de la réunion d'information, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences en les adressant par écrit, en y indiquant ses nom et adresse au Collège communal de Bassenge (Rue Royale 4, 4690 Bassenge) et en en envoyant une copie à Aspiravi, c/o Xavier Houdry, Aspiravi, Vaarnewijkstraat 17, 8530 Harelbeke jusqu'au mercredi 20 juin 2018.

Suite à cette réunion, chacun est invité, dans un délai de 15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion d'information, soit pour le 20 juin 2018, à adresser ses observations et suggestions :

- Par écrit au Collège communal de Bassenge – rue Royale 4 à 4690 BASSENGE
- Avec une copie à la société ASPIRAVI – Vaarnewijkstraat 17 à 8530 HARELBEKE

En indiquant ses nom et adresse, ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Toute information sur ce projet peut être obtenue auprès de Xavier Houdry, Vaarnewijkstraat 17, 8530 Harelbeke, par téléphone : 056.70.27.36 ou par mail : Bassenge@aspiravi.be.